



Dois-je payer ?

Par JulieV44

Bonjour,

J'ai une question.

Mon chien s'est échappé dans mon quartier, dans sa fuite il a croisé un homme avec son chiwawa et l'a brutalisé (le chien) sans pour autant le blessé.

Je n'ai pas pu échanger avec l'homme sur le moment car je poursuivrais mon chien.

Le lendemain je le recroise et il me dit que le chien n'a effectivement rien mais il a fait une batterie de test pour être sûr et en a pour genre 280 euros

Donc, je compte faire passer ça sur ma responsabilité civique mais j'ai 160euros de franchise..

Mais comme le chien n'est pas blessé, dois-je rembourser tous les tests qui ont été fait type écho etc..?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est responsabilité civile (pas civique).

Et oui !

vous devez rembourser ses frais, (sur justificatifs.)

Si vous ne le faites pas, le propriétaire de l'autre chien peut porter plainte et obtenir non seulement les frais mais aussi des dommages et intérêts.

cf code civil :

Article 1240

Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016

Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Article 1242

Version en vigueur depuis le 25 juin 2025

Modifié par LOI n°2025-568 du 23 juin 2025 - art. 3

On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

Par marielle

Salut JulieV44

Effectivement, c'est bien une question de responsabilité civile. Comme l'a dit yapasdequoi, même si le chien de l'autre personne n'a pas été blessé, les frais qu'il a engagés pour se rassurer sont considérés comme des dommages. En théorie, tant qu'il peut prouver les frais avec des justificatifs, tu es tenue de les rembourser.